



Conseil d'Etat  
Staatsrat

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Emmanuel Chassot (PDCC), Fabien Schafeitel (PDCC), Alexia Héritier (PDCC) et Martial Bayard (PDCC)
<b>Objet</b>	Agir pour une production de raisin viable
<b>Date</b>	08.02.2021
<b>Numéro</b>	2021.02.068

---

La situation de la vitiviniculture valaisanne est très tendue depuis 2015, avec une baisse continue de la consommation qui est passée de 39 millions de litres en 2014 à moins de 33 millions en 2019, soit une baisse de 15%. La crise du COVID-19 a encore aggravé cette situation. Pour 2021, le rendement brut se monte à 90 millions de francs. Ceci signifie qu'il manque plus de 100 millions de francs pour couvrir les frais de production dans le vignoble. Le prix de la vendange dépend avant tout de discussions privées entre vendeurs et acheteurs au sein de la branche. Le canton ne peut intervenir dans ces transactions commerciales.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures durant les deux dernières années marquées par la pandémie afin de soutenir la branche vitivinicole notamment en termes d'actions promotionnelles et de prolongement de la mesure fédérale de déclassements des vins AOC. Il vient en plus d'accorder un crédit supplémentaire de 14 millions de francs pour soutenir les producteurs de raisins impactés par les événements météorologiques extraordinaires survenus en 2021. Cette aide exceptionnelle ne compensera pas le manque à gagner du vigneron, mais permet de leur amener de la liquidité au début de la nouvelle saison.

Ces mesures à court terme s'accompagneront de mesures structurelles fortes à moyen et long terme pour adapter et moderniser le vignoble. Des travaux préparatoires sont en cours dans ce sens, tant au niveau cantonal que fédéral. A la demande de l'Interprofession de la vigne et du vin et du Service de l'agriculture du canton du Valais, l'Institut de tourisme de la HES-SO Valais réalise actuellement une enquête auprès des acteurs de la branche vitivinicole et plus particulièrement auprès des viticulteurs, vigneron-encaveurs et encaveurs. Le but de cette enquête est de comprendre la situation actuelle, de déterminer les attentes des différents acteurs impliqués, et finalement de cibler les priorités et les enjeux de la branche vitivinicole à l'horizon 2030. Les premiers résultats seront disponibles au mois de mai 2022. Une stratégie à l'horizon 2030 sera ensuite élaborée conjointement entre la branche et le Canton. Pour avoir une chance de succès, celle-ci devra être soutenue par la plus large part possible des acteurs du secteur.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : non

Conséquences financières : oui, à déterminer

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : oui, à déterminer

Conséquences RPT : non

**Sion, le 27 avril 2022**